**Non adopté à l’Assemblée, le texte poursuit sa route au Sénat**

Marie Pouzadoux

L’examen de la réformedes retraites à l’Assemblée nationale s’est achevé le 17 février, après vingt jours de débats qui n’ont pas permis aux députés d’aller au bout du texte – le temps de discussion était limité, en application de l’article 47 alinéa 3 de la Constitution. Le texte soumis aux sénateurs est donc celui porté par le gouvernement, enrichi d’amendements votés par les députés et que l’exécutif souhaite reprendre à son compte. Ceci permet, par exemple, à l’article 2 – relatif à l’« index seniors », rejeté par les députés – d’être réintroduit au Sénat.

Le texte arrivera en commission dès le 28 février, avant d’être examiné à partir du 2 mars. Les débats seront limités à quinze jours. Le Sénat a décidé de siéger dans l’hémicycle durant les deux week-ends qui jalonnent le passage du texte. Ceci permet aux sénateurs de bénéficier de plus de temps d’examen en séance que leurs collègues députés (onze jours contre neuf).

Les sénateurs de droite et du centre, favorables à la réforme, souhaitent réussir à examiner l’ensemble du texte d’ici au 12 mars à minuit. La gauche, qui ne veut pas le voir adopté, promet de son côté d’aller au moins jusqu’à l’article 7 – relatif au report de l’âge de départ à 64 ans. « Nous estimons que c’est ce que nous devons au peuple français qui attend que ce débat ait lieu », a fait valoir le chef de file des sénateurs socialistes,Patrick Kanner, jugeant qu’« heureusement pour la démocratie et pour l’image du Parlement », « la Haute Assemblée travaille différemment »de l’Assemblée. Constatant le « fiasco » des députés, le président des sénateurs Les Républicains (LR), Bruno Retailleau, a assuré qu’« à partir du 2 mars, le Sénat devra donner une tout autre image de la démocratie parlementaire ».

**Un accord à trouver**

La réforme, soutenue en grande partie par la majorité sénatoriale, a toutes les chances d’être adoptée au palais du Luxembourg, les sénateurs de droite et du centre souhaitent toutefois obtenir des inflexions du gouvernement sur plusieurs points (pénibilité, carrières des femmes, politique familiale, etc.).

Dès le lendemain de l’adoption du texte par le Sénat, le projet de réforme des retraites sera soumis à la discussion de représentants des parlementaires des deux chambres, en commission mixte paritaire (CMP), composée de sept députés et sept sénateurs. A l’issue de la CMP, si un accord est trouvé, ce texte de conciliation sera présenté aux députés le 16 mars, puis aux sénateurs, pour un vote final.

C’est ici que les élus LR, divisés à l’Assemblée, joueront un rôle décisif en faisant ou non basculer le vote, puisqu’il faut au camp présidentiel au moins 289 voix pour obtenir la majorité absolue – il ne dispose en l’état que de 250 élus. En cas de vote favorable des deux hémicycles sur cette version du texte, la réforme des retraites sera alors définitivement adoptée. Mais si aucun accord n’est trouvé en CMP ou que cet accord est modifié ou rejeté dans l’une des chambres, le texte repartira pour une nouvelle lecture à l’Assemblée puis au Sénat.

Si dans ce dernier tour de « navette parlementaire » – davantage restreint puisqu’il dure moins de dix jours –, députés et sénateurs n’arrivent à examiner le texte, ce dernier pourra entrer en vigueur par voie d’ordonnances dès le 27 mars. Il s’agirait d’une première pour une réforme des retraites depuis 1982. Mais, si le gouvernement ne souhaite pas passer par cette voie réglementaire, il dispose d’une dernière arme pour faire adopter la réforme sans vote du Parlement : user une onzième fois de l’article 49.3 depuis le début de législature.

**Réforme des retraites : nouvelle ligne droite avant le Sénat**

En attendant le deuxième acte de l’examen du texte, qui débute mardi à la Chambre Haute, le gouvernement multiplie les mains tendues à LR, qui le juge «trop timide», notamment sur les régimes spéciaux.

LILIAN ALEMAGNA ET TRISTAN BERTELOOT

Un grand besoin de reprendre son souffle. Contrairement aux précédents week-ends où partisans et opposants à la réforme des retraites défilaient sur les plateaux télés, radios ou bien occupaient une large part des journaux dominicaux, celui-ci est resté bien calme sur le front politique et social. Syndicats et partis de gauche préparent la journée de mobilisation du 7 mars. Le gouvernement et la droite s’activent quant à eux pour réussir, au Sénat, ce qu’ils n’ont pas eu l’occasion d’afficher à l’Assemblée nationale : une entente.

«Ouverture». Une fois n’est pas coutume, c’est Emmanuel Macron qui a tracé publiquement la ligne, samedi, depuis le Salon de l’agriculture : «J’ai vu [que] le Sénat voulait faire avancer les choses sur la politique familiale et les droits des femmes, a-t-il poursuivi. Je pense que le gouvernement abordera [ce débat] avec de l’ouverture et de la volonté d’engager pour bâtir une majorité derrière ce texte.»

Une nouvelle main tendue au parti Les Républicains après les multiples concessions faites par la première ministre, Elisabeth Borne, avant et pendant les débats à l’Assemblée pour s’assurer du soutien de la droite en cas de vote. D’autant plus qu’au Sénat, les hommes forts se nomment Gérard Larcher, son président, et Bruno Retailleau, patron du groupe LR, majoritaire à la Chambre Haute. A trois jours du début de l’examen du texte en commission, ce dernier a fait connaître dans une interview au Parisien les «modifications» que souhaitent ses troupes, jugeant le texte «trop timide», notamment sur les régimes spéciaux.

«Injustice». Retailleau réclame ainsi «une surcote de 5 % pour les mères de famille qui auraient atteint à la fois une carrière complète et l’âge légal, soit un départ anticipé à 63 ans». «Le recul de l’âge de départ à 64 ans annule les trimestres de majoration que ces mères ont acquis au titre de leur maternité. C’est une injustice que nous allons réparer», a-t-il insisté. Message reçu au ministère du Travail. «On peut trouver des solutions», a répondu dimanche sur BFM TV Olivier Dussopt, qui admet que certains «trimestres validés au titre de la maternité» seront «perdus» du fait du relèvement de l’âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Selon lui, si une femme fait le plein de ses trimestres avant d’avoir le droit de partir alors «les trimestres que vous continue[rez] à faire donne[raient] lieu à une surcote.» Un bonus et non un départ anticipé comme le réclame Retailleau.

Autres propositions des sénateurs de droite : la création d’un «contrat de fin de carrière» pour les salariés âgés d’au moins 60 ans, exonéré de cotisations familiales, et une «accélération» de la fin des régimes spéciaux. «Les régimes spéciaux sont des cas flagrants d’injustice», a dénoncé Retailleau dans le Parisien. De quoi être raccord avec Emmanuel Macron : «On supprime les régimes spéciaux, c’est un élément de justice ! a-t-il assumé samedi, au Salon de l’agriculture. Quand vous parlez à un éleveur, qui ne sait pas ce que c’est qu’un jour férié, qui ne sait pas ce que c’est qu’un samedi ou un dimanche où il peut se reposer, il trouve ça juste.» Réponse sur Twitter du premier secrétaire du Parti socialiste, Olivier Faure : «Il y a aussi partout dans le monde des gens qui n’ont ni congés payés, ni retraites. Il faut s’aligner sur les pays moins disant ? Assimiler les droits conquis par les salariés à des privilèges relève de l’imposture. Les vrais privilèges on en parle quand ?» Peut-être au Sénat, où les débats vont durer dix jours, week-ends compris.